

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 303 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association R.Style (19e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention et un avenant à la convention triennale avec R.Style ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention triennale ,dont le texte est joint à la présente délibération, avec R.Style (291/X03970), 41 avenue de Flandre (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 10.000 euros est attribuée à R.Style pour ses projets Festival, Danse, Musique, Vidéo, Caligraphie, Accompagnement professionnel et création artistique (2013_00374).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.